Image not found or type unknown

un huissier peut til saisir sans titre executoire pour une admnis

Par **DECADIX13**, le **24/02/2011** à **12:18**

L'huissier ne peut saisir vos biens sans titre exécutoire à moins que vous n'ayez affaire à une administration?? la vérité?
Peut il l'huissier refuser un délai de paiement ou la mise en place d'un remboursement et le montant?
cordialement

Par **Laure11**, le **24/02/2011** à **19:08**

Pour saisir les biens , il faut un jugement.

[citation]*Peut il l'huissier refuser un délai de paiement ou la mise en place d'un remboursement et le montant?*
[/citation]

C'est le créancier qui décide et non l'huissier.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés